

APPEL À PROJETS START'UP INNOVANTES COBAS 2026

RÈGLEMENT

CANDIDATURES AVANT LE 17 Avril 2026



SOMMAIRE

1- LE CONTEXTE	3
2- POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?	3
3- PRÉSENTATION DE LA COBAS	3
4- CIBLES ET OBJECTIFS.....	4
5- LE(S) PRIX	4
6- MODALITÉS DE CANDIDATURE.....	5
7- MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX	5
8- ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS	6
9- CRITÈRES DE SÉLECTION	7
10- CALENDRIER.....	7
11- PROTECTION INTELLECTUELLE	8
12- DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT	8
13- ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX.....	8
14- LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ	9

RÈGLEMENT

1- LE CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) est au plus près de son tissu économique. Au fur et à mesure des évolutions locales, elle a su s'adapter et s'organiser pour épauler les entreprises du territoire.

Aujourd'hui notre agglomération, avec le Pôle Économique de la COBAS, permet d'accueillir les porteurs de projets et les entreprises innovantes (à haute valeur ajoutée).

Ces entrepreneurs pourront retrouver en un seul lieu, deux bâtiments avec un incubateur, une pépinière et hôtel d'entreprises + un centre d'affaires.

Il accueille également le siège de l'agence de développement économique du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre - BA2E ainsi que des permanences de différents partenaires économiques.

2- POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?

La COBAS souhaite par cet Appel à Projets attirer et ancrer de nouveaux talents au sein du Pôle Économique de la COBAS.

Notre volonté est d'accompagner ces entrepreneurs dans leurs différentes phases de croissance afin de leur permettre de grandir dans les meilleures conditions, sur un territoire dynamique et dans un cadre économique privilégié.

3- PRÉSENTATION DE LA COBAS

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) a été créée le 7 décembre 2001 à la suite de la transformation du District Sud Bassin. Elle regroupe les communes d'Arcachon, de la Teste-de-Buch, de Gujan-Mestras et du Teich, situées en Gironde et compte 70 553 habitants permanents.

La COBAS est dotée de compétences et de ressources lui permettant d'agir sur le développement de son territoire au travers de l'action des élus et des services. Elle souhaite effectuer un travail de proximité mais aussi être à l'écoute de la population pour lui offrir un ensemble de services et d'équipements en phase avec ses attentes et ses besoins.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud est un territoire de projets, une collectivité qui compte au sein de la Grande Aquitaine. La COBAS est la 3^{ème} agglomération après Bordeaux Métropole et la Cali, celle du libournais sur le département de la Gironde. Ainsi, la COBAS est désormais un acteur incontournable des actions et des investissements qui sont mis en œuvre pour le Sud Bassin.

4- CIBLES ET OBJECTIFS

Le présent Appel à Projets vise à encourager et à valoriser les porteurs de projets, de création de start'up ou des entrepreneurs à la tête de start'up qui cherchent à combiner aventure entrepreneuriale et ambition pour proposer toute innovation autour de l'amélioration de la qualité de vie des habitants sur le Bassin d'Arcachon. Notre territoire est un lieu privilégié où l'ensemble des thématiques choisies ont leur sens pour développer de nouvelles innovations. Notre collectivité a construit un écosystème public et privé permettant à nos start'up de se développer et favoriser leur réussite. Les solutions recherchées devront répondre par exemple aux différents domaines de la santé, de l'E-santé, de l'IoT (connexion entre Internet et les objets), des matériaux innovants, de la domotique, de la mobilité, des énergies vertes, de l'efficience énergétique, de la sécurité, de la téléassistance, de la fintech, wealthtech, sécurité informatique ainsi que tout autre domaine au sens large concernés par les thématiques.

Thématiques de l'Appel à Projets Start'up innovantes COBAS 2026

La SANTÉ, le DÉVELOPPEMENT DURABLE et le NUMÉRIQUE.

5- LE(S) PRIX

Les dotations COBAS :

Les lauréats sélectionnés bénéficieront de : **6 mois d'hébergement dans l'incubateur-pépinière et Hôtel d'entreprises de la COBAS** (mise à disposition d'un bureau), - **du programme d'accompagnement start'up par Bordeaux Technowest** (programme personnalisé par un référent dédié, structuration du Business Plan, aide à la recherche de financements publics et privés, accompagnement aux outils de financement, connexion et mise en relation facilitées avec les partenaires grands groupes, institutionnels, écoles, organismes financiers, capital-risques, fonds d'amorçage, etc.) et - **des prix « Partenaires » (dotations financières et / ou de dotations en « temps ingénierie »)** qui seront remis à l'issue des jurys. Un lauréat ne peut recevoir qu'une seule dotation COBAS et donc bénéficier qu'un seul mois de d'hébergement et d'accompagnement.

Les dotations partenaires :

♦ Dotations financières :

- 1 300€ de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
- 1 000 € de Airbus
- ...

- ◆ Dotations en temps ingénierie :
 - Mécénat de compétences et mise à disposition de moyens (moyen de test, prototypage, ...)

Une communication dans la presse relayant l'annonce des lauréats de cet **Appel à Projets Start'up innovantes COBAS 2026** permettra de leur offrir une visibilité accrue. La COBAS communiquera également via son site internet et ses réseaux sociaux (page Facebook et Instagram).

6- MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les porteurs de projet devront déposer leur candidature sur la plateforme en ligne ci-dessous avant le **17 avril 2026**.

Déposer sa candidature à l'**Appel à Projets Start'up innovantes COBAS 2026** sur le Bassin d'Arcachon :

<https://Appel-Projets-Startup-innovantes-COBAS-2026.selecteev.io/>

Ce formulaire fait mention obligatoire de la demande d'envoi d'un **Pitch Deck (support de présentation) et de tableaux financiers** à l'adresse mail deveco@agglo-cobas.fr pour compléter la candidature en ligne.

Une pré-sélection de 10 à 12 dossiers sera réalisée pour un premier oral. Celle-ci se tiendra le **mardi 28 avril 2026 après-midi en présentiel devant un jury**.

À la suite de ce premier oral, 4 à 5 dossiers seront retenus pour un Pitch en présentiel devant plusieurs jurys et en public le **vendredi 5 juin 2026**, lors de l'événement **La COBAS'Innovation** où l'Appel à Projets et l'innovation seront mis en avant.

Les conditions et modalités seront transmises aux candidats avant chaque étape (pré-sélection et jury final).

7- MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

Les jurys délibéreront sur l'attribution des prix. Trois jurys voteront :

- Le **jury « COBAS »** sera composé d'élus et de partenaires. Ils délibéreront pour définir un classement et retenir le ou les lauréats qui pourront intégrer le Pôle Économique de la COBAS, et bénéficier des dotations des partenaires industriels et du programme d'accompagnement par notre partenaire Bordeaux Technowest.
- Le **jury des « Investisseurs »** sera composé de Business Angels. Ils délibéreront pour définir un classement et retenir le ou les lauréats qui pourront intégrer le Pôle Économique de la COBAS et bénéficier du programme d'accompagnement par notre partenaire Bordeaux Technowest.

- Le jury du « public » sera composé de chefs d'entreprises. Ils voteront via un système SMS pour définir le lauréat qui bénéficiera de l'intégration au Pôle Économique de la COBAS et du programme d'accompagnement par notre partenaire Bordeaux Technowest.

Les candidats pourront bénéficier des prix à condition de s'engager à intégrer l'incubateur, la pépinière d'entreprises ou hôtel d'entreprises du Pôle Économique de la COBAS. Ils devront s'engager à être présents physiquement avec leurs équipes et suivre le programme « start'up » proposé par la COBAS en acceptant la convention d'accompagnement.

Si un candidat bénéficie d'un prix financier par l'un de nos partenaires, la participation financière sera allouée dans les six mois suivant l'installation au sein du Pôle Économique de la COBAS.

Si un candidat bénéficie d'un prix « accompagnement ingénierie » par l'un de nos partenaires, il sera à envisager avec le partenaire une fois l'installation au sein du Pôle Économique de la COBAS.

La COBAS se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si la qualité est jugée insuffisante.

8- ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Chaque start'up ou porteur de projet s'engage, à partir du moment où il candidate, à participer au bon déroulement de **l'Appel à Projets Projets Start'up innovantes COBAS 2026** à :

- **Remplir le dossier de candidature en ligne et fournir obligatoirement un Pitch deck (support de présentation) détaillé, au format Power Point Full HD 1920 px x 1080 px.**
- Être obligatoirement disponible pour un ou deux rendez-vous et/ou pour une présentation du projet au Jury final,
- Donner son autorisation à voir son nom et son image utilisés dans le cadre de la promotion de l'Appel à Projets Projets Start'up Innovantes COBAS 2026, si le candidat a été sélectionné,
- Participer aux sollicitations « Presse » organisées pour mettre en valeur cet Appel à Projets si le candidat a été sélectionné. Le candidat devra rappeler à chaque Interview qu'il a répondu à l'Appel à Projet de la COBAS.

Par ailleurs, les porteurs de projets doivent :

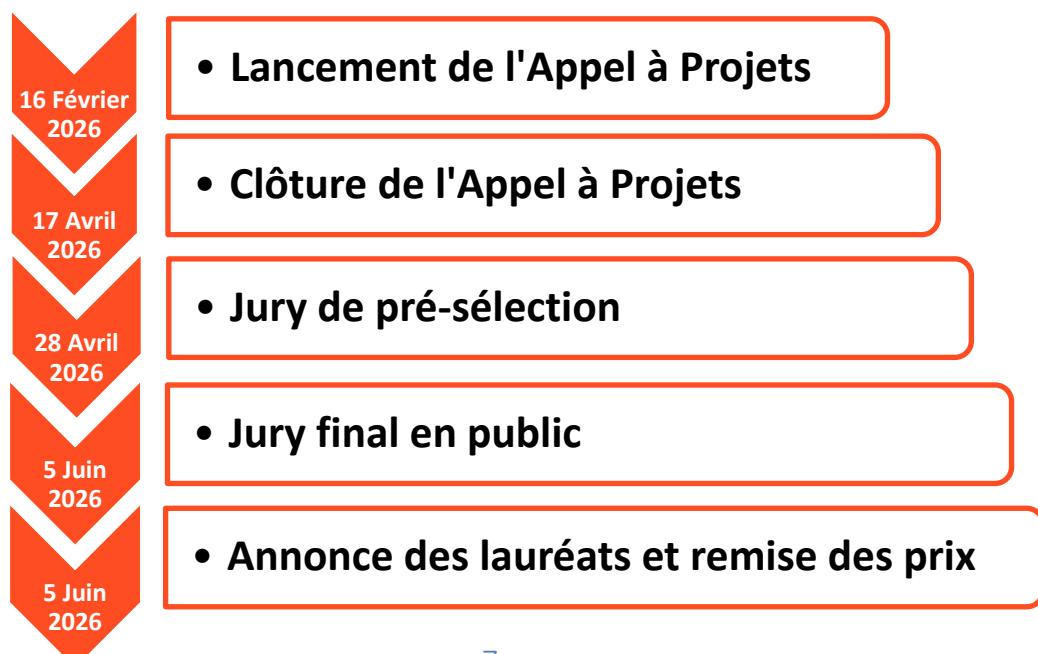
- Être majeur et résider en France métropolitaine
- Avoir intégré le Pôle Économique de la COBAS dans les trois premiers mois suivant l'Appel à Projets.

9- CRITÈRES DE SÉLECTION

Les start'up ou porteurs de projet seront sélectionnés selon les principaux critères suivants :

- ◆ La cohérence de l'activité avec les thématiques de l'Appel à Projets
- ◆ Le degré d'innovation
- ◆ L'état d'avancée du projet
- ◆ La connaissance de la concurrence
- ◆ La composition et les compétences de l'équipe
- ◆ La vision à court et long terme du projet
- ◆ L'identification du marché et des clients potentiels
- ◆ La stratégie commerciale et de vente imaginée
- ◆ La brevetabilité de l'idée
- ◆ La stratégie Propriété Intellectuelle
- ◆ La disponibilité des porteurs de projets

10- CALENDRIER



11- PROTECTION INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'**Appel à Projets Start'up innovantes COBAS 2026**, les candidats communiqueront à la COBAS les documents, contributions et/ou livrables susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle. La COBAS s'engage à ne faire aucun usage du dossier de candidature et de ses pièces jointes dans un autre but que les finalités visées ci-dessus.

Les candidats s'engagent à agir d'une manière visant à satisfaire les besoins du présent Appel à Projets. En tout état de cause, la participation à cet Appel à Projets implique l'acceptation par les candidats des dispositions du règlement. Les candidats s'engagent à respecter les engagements dans le cadre de cet Appel à Projets, notamment en termes de livraison du dossier de candidature et des pièces jointes dans les délais convenus. Les candidats garantissent à la COBAS, la jouissance paisible du dossier de candidature et les pièces jointes contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque et ce, pendant la durée du présent Appel à Projets et des droits de propriété intellectuelle.

12- DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT

La COBAS se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent Appel à Projets sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le règlement pourra si nécessaire être modifié.

Le règlement qui s'applique est celui en vigueur le jour de l'ouverture de l'Appel à Projets.

Le participant peut également annuler sa participation jusqu'à la clôture de l'Appel à Projets.

13- ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX

La COBAS se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix en cas de force majeure.

En cas de fraude d'un ou plusieurs candidats, la COBAS se réserve la possibilité d'exclure de l'Appel à Projets le ou les participants en cause.

À la suite de cet Appel à Projets et de la signature des conventions d'accompagnement entre la COBAS et les porteurs de projets lauréats, la COBAS se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix si les lauréats ne respectent pas les termes de la convention d'accompagnement, notamment si la disponibilité des porteurs de projets venait à être insuffisante pour garantir un accompagnement efficace de la part du Pôle Économique de la COBAS et de Bordeaux Technowest. La COBAS ne pourra être tenue pour responsable d'une annulation ou d'une suspension des prix conformément au présent article et aucune indemnité ou compensation ne sera due au participant.

14- LIMITATION DE LA RESPONSABITÉ

La COBAS ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi des mails, de la mauvaise diffusion de l'Appel à Projets, de sa suspension ou annulation.

Les frais engagés par les participants restent à leur charge et ne peuvent donner lieu à quelconque remboursement.